Exemple de lettre destinée à un ministre ou fonctionnaire d’un gouvernement appelant à la ratification ou adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

[VOTRE ADRESSE]

[ADRESSE DU DESTINATAIRE]

[DATE]

Madame / Monsieur (NOM DU FONCTIONNAIRE GOUVERNEMENTAL),

Permettez-moi de vous écrire aux fins d’encourager la ratification ou l'adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La Convention est entrée en vigueur le 23 décembre 2010. Au 1er août 2017, 92 États avaient signé la Convention et 57 l'avaient ratifiée ou y avaient adhéré. Pour le texte intégral, veuillez consulter le lien suivant : [Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CED/Pages/ConventionCED.aspx).

La Convention:

• Établit le droite absolue et non susceptible de dérogation d'une personne à ne pas être victime de disparition;

• Précise ce qui constitue une disparition forcée par le biais d’une définition commune;

• Établit que la disparition forcée, lorsque généralisée et systématique, constitue un crime contre l'humanité ;

• Précise que les Etats doivent poursuivre les acteurs non étatiques lorsqu'ils commettent des actes similaires à des disparitions forcées;

• Oblige les États à criminaliser la disparition forcée dans leur système pénal;

• Établit l'interdiction absolue de la détention secrète;

• Oblige les États à exercer leur compétence juridictionnelle à l’égard de tous les auteurs de disparitions forcées aux fins de prévenir l'impunité;

• Établit que toutes les personnes incarcérées doivent être protégées contre les disparitions forcées;

• Établit une définition large de la victime de disparition forcée ainsi que les droits y afférents ;

• Établit le droit à la vérité à l’égard de l’ensemble des circonstances entourant les cas de disparitions forcées;

• Établit une protection spéciale quant aux enfants victimes.

La Convention représente une étape importante et comble un vide juridique du droit international des droits de l'homme. Elle constitue un outil efficace pour prévenir et réprimer le crime de disparition forcée et protéger les droits des victimes. La Convention n'a cependant pas reçu le nombre massif de ratifications qu'elle mérite. Avec seulement 57 États parties, elle est privée du soutien général dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs.

Permettez-moi d’exhorter [NOM DU PAYS] à ratifier ou à adhérer à la Convention dès que possible. A l’occasion de ce processus, permettez-moi également d’encourager [NOM DU PAYS] à reconnaître la compétence du Comité sur les disparitions forcées, l'organe de surveillance de la Convention, pour recevoir des plaintes individuelles et interétatiques en vertu des articles 31 et 32 ​​de la Convention.

La Convention offre au [NOM DU PAYS] une occasion importante de s'acquitter de ses obligations envers les victimes de disparitions forcées.

Cordialement,

[NOM DE LA PERSONNE / ORGANISATION]